



Monsieur Renaud MUSELIER  
Président,  
Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex

Grasse, le 17 janvier 2018

Référence : SICI-D17-02203

Votre lettre du 8 janvier 2018

Monsieur le Président,

Vous rappelez que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient les radios associatives - quarante sur le territoire régional – depuis 2005, date à laquelle le Conseil régional a mis en place « *un Fonds Régional de soutien à l'Expression Radiophonique, dispositif spécifique de soutien complémentaire à l'équipement et au fonctionnement des radios de catégorie A éligibles au FSER.* »

Les dispositions de ce soutien étaient précisées dans une convention triennale intervenue entre la Région et la Fédération de Radios Associatives du Sud-Est que j'ai l'honneur de présider.

Depuis, cette convention triennale a été régulièrement renouvelée, à chaque échéance, par le Conseil Régional, à l'unanimité. A l'issue du dernier renouvellement, ses dispositions ont été normalement mises en œuvre par le président Christian ESTROSI qui en a respecté la lettre comme l'esprit.

Vous m'informez que, du fait de « *récentes mutations du paysage audiovisuel ...il n'y aura plus de crédits alloués au soutien des radios associatives dans le cadre du Fonds Régional de Soutien à l'Expression radiophonique* »,

Votre décision entraîne une rupture unilatérale qui met un terme prématuré à la convention sans que le motif avancé de « *récentes mutations du paysage audiovisuel* » constitue un « *motif d'intérêt général* » qui, selon l'article 10 de la Convention, autoriserait une résiliation unilatérale.

Les radios associatives de la Région me font part de leur incompréhension et de leur colère.

Je souhaite vivement, Monsieur le Président, que vous respectiez les dispositions de la convention en vigueur jusqu'à son terme contractuel.

Je suis à votre disposition pour travailler avec vos services et vous-même au cours de l'année 2018, pour étudier les dispositions nouvelles que les mutations récentes du paysage audiovisuel rendraient nécessaires.

Je me tiens à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le président,

Gilbert ANDRUCCIOLI